

# Préface

Cet ouvrage se présente comme un grand scrabble dont le principal mot placé au centre du plateau est le mot «syndicalisme». Au c sont accolées deux autres lettres pour former le mot CSC, Confédération des syndicats chrétiens. C'est à travers elle que le lecteur ou la lectrice cet ouvrage revivra ou découvrira dans une importante partie historique, près de 45 ans d'histoire sociale en Belgique. C'est une histoire qui débute à la charnière de deux époques, la première étant celle qui clôture une période qu'on a qualifié de dorée: les *Golden Sixties*. Tout était loin d'être parfait dans ces années, la grande grève de l'hiver 1960-1961 en étant la manifestation la plus connue, mais la croissance était au rendez-vous, le chômage structurel atteignait un niveau bas jamais atteint, les salaires progressaient, les politiques sociales se déployaient et la concertation sociale aboutissait à des accords salués par les deux parties. Les gouvernements presque toujours de coalition socialiste – sociale-chrétienne menaient des politiques keynésiennes qui se sont avérées efficaces sur le plan économique et social. C'est à cette époque que la CSC devient progressivement le premier syndicat en Belgique et principalement en Flandre qui connaît le début d'un essor économique de grande ampleur. La deuxième période débutant au milieu des années 1970 est marquée par le doute lorsque des chocs pétroliers se sont accompagnés d'une hausse de l'inflation, d'une montée du chômage, d'une détérioration de la balance commerciale et de l'aggravation du déficit des finances publiques et de la sécurité sociale. Avait-t-on affaire à une crise conjoncturelle à laquelle on pouvait faire face grâce aux dispositifs existants ou assistait-t-on aux prémices d'une crise structurelle qui nécessitait de revoir fondamentalement la façon de mener les politiques publiques? On découvre dans ce livre le positionnement de la CSC: ce serait irresponsable d'ignorer les grands déséquilibres économiques et sociaux auxquels

la société belge est confrontée. Une politique de redressement est légitime pour autant qu'elle ne mette pas en péril les mécanismes et institutions de solidarité sociale ni ne fasse peser les mesures entreprises sur les personnes les plus faibles économiquement. L'ouvrage illustre bien comment ce positionnement a été mis à l'épreuve quand, dans les années 1980, un gouvernement de coalition sociale-chrétienne – libérale a pris à bras le corps la question des déséquilibres de l'économie belge mais en mettant sous le boisseau la concertation sociale et en menant une politique d'offre et d'austérité salariale reprenant à son compte la phrase célèbre du chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt: «Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain». Le pari de la CSC pour une l'opposition constructive a tenu un certain temps avant de laisser la place à une opposition tout court quand la CSC a constaté que la feuille de route du gouvernement prenait une tournure de plus en plus néolibérale. Cette opposition de la CSC renforçant celle de la FGTB fut, à la fin des années 1980, en phase avec le choix des électeurs et des électrices pour que se mette en place une réorientation des politiques économiques et sociales. La CSC fut la première pour plaider que cette réorientation soit dessinée par la concertation sociale et lança un appel à la négociation d'un nouveau pacte social aussi ambitieux que le Pacte de solidarité sociale de 1944. Sous la houlette du gouvernement Dehaene, une tentative a lieu mais à peine entamées, les négociations entre les interlocuteurs sociaux se sont rompues, et rapidement le gouvernement a repris la main pour décider de mettre en œuvre un Plan global en 1993 et, en 1996, la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité. Grande déception pour la CSC qui attendait davantage de ses interlocuteurs politiques et sociaux, une volonté commune de se projeter dans l'avenir comme elle l'avait fait lors de son congrès de 1990. Et

elle s'est donc résolue à utiliser ses moyens dans le registre de la concertation interprofessionnelle et sectorielle et dans le registre de la protestation pour infléchir les mesures du Plan global en matière de compétitivité, de flexibilité, de formation des salaires et de protection sociale. On pourrait trouver des similitudes de position et d'action lorsque le thème de l'État social actif s'est imposé dans le débat public et a figuré comme titre de l'accord de gouvernement arc en ciel réunissant socialistes, libéraux et écologistes. Le concept d'État social actif plait à la CSC non seulement parce qu'il est présenté par ses promoteurs comme étant porteur d'une alternative au néolibéralisme mais aussi parce qu'il postule que c'est non pas l'assistance mais l'emploi et la sécurité sociale s'y adossant qui constituent la meilleure façon de rendre effectif le droit de chacun de participer à la société de manière juste et digne. Rapidement cependant, on voit à travers l'ouvrage que se cachent derrière ce concept deux versions différentes. L'une met en évidence la nécessité de sécuriser les parcours professionnels des travailleurs et travailleuses face à des aléas de l'existence que ce soit une perte d'emploi liée à une restructuration, la présence d'un handicap, le résultat d'une discrimination liée à l'âge, au sexe ou à l'origine ethnique. Cellules de reconversion, accompagnement, formation tout au long de la vie, valorisation des formations qualifiantes sont les maîtres mots de cette version de l'État social actif. En revanche, l'autre version est vécue par beaucoup, y compris par le collectif des travailleurs sans emploi de la CSC, comme la version qui impose une dure loi. C'est celle d'un État social qui a tendance à mettre le focus uniquement sur la responsabilité individuelle des allocataires sociaux. Les maîtres mots tels que vérification de la disponibilité, avertissement(s), contrôle du refus d'offre d'emploi convenable, activation du comportement de recherche d'emploi, dégressivité des allocations de chômage et sanction expriment le fait qu'on a affaire à un État social non pas social mais pénal. Ne voulant pas se laisser coincé dans la seule dimension idéologique du débat, la CSC choisit d'emprunter la même posture que celle

adoptée dix ans auparavant face au Plan global : soutenir les mesures renforçant les politiques actives du marché du travail et les ressources, et les capacités de la sécurité sociale à faire reculer les inégalités entre autres en matière d'accessibilité des soins médicaux tout en s'opposant à une approche jugée trop répressive vis-à-vis des demandeurs et demandeuses d'emploi et en les aidant dans leurs démarches administratives et éventuellement à les défendre lors de processus de recours. La conclusion d'un Pacte de solidarité sociale entre les générations aurait pu être une magnifique occasion pour la concertation sociale d'articuler différents objectifs nécessitant une solidité financière de la sécurité sociale et portant sur l'ensemble de la carrière des travailleurs et des travailleuses, non seulement les fins de carrière mais aussi sur les débuts de la carrière des jeunes, trop problématiques pour beaucoup d'entre eux. Divergence importante de points de vue entre les syndicats et patronats, divergence stratégique entre la CSC et la FGTB, le pacte échoue. Il ne garde étonnamment que son nom mais c'est bien un plan gouvernemental « de vieillissement actif » qui voit le jour et qui annonce les débats futurs, principalement dans le cadre de la réforme des pensions.

Le livre décrit minutieusement comment un corps intermédiaire, tel que la CSC, participe aux décisions économiques et sociales dans le but de transformer la société par la voie de réformes et de moyens légaux, y compris quand le conflit, la manifestation ou la grève, s'impose. Cela dit, ce n'est pas parce que la concertation interprofessionnelle essuie des échecs que la CSC baisse les bras. Au contraire, elle continue à investir les institutions telles que le Conseil national du travail (CNT), le Conseil central de l'économie (CCE) et les commissions paritaires pour faire aboutir des changements nécessaires.

Revenons à notre scrabble et collons à la lettre i de syndicalisme le mot idées. Le syndicalisme, c'est aussi une rencontre entre des personnes et des idées ou des valeurs. La partie historique de l'ouvrage ainsi que le chapitre 7 de la partie

thématique (Autour du «C» (le deuxième) de «CSC») présentent la conception que le syndicat chrétien a de l'intérêt général ou du bien commun en opposition à une vision purement utilitariste. Pour la CSC, il y a des valeurs qui transcendent les intérêts individuels. Cette conception est héritière d'une histoire liée étroitement à la doctrine sociale de l'Église mais constamment revisitée et réinterprétée dans un contexte de sécularisation, de dépolarisation et dans une visée d'universalisation en phase avec la diversité culturelle grandissante de la base syndicale. La CSC n'ignore pas l'importance de la dimension culturelle de son action. On ne gagne jamais sur le terrain sociopolitique si on ne parvient pas à rassembler sur des valeurs ou une idéologie. Et la CSC n'a pas hésité en 1994 de tenir un congrès sur les valeurs pour réaffirmer ses fondements idéologiques porteurs de solidarité, de justice, d'égalité en lien avec le travail et marquer sa différence avec les valeurs véhiculées par le néolibéralisme ou pire encore par une extrême droite qui réapparaît avec force un peu partout en Europe et en Belgique. Dans le registre des idées, l'ouvrage consacre le chapitre 6 de la partie thématique (L'environnement: une question syndicale) à la façon dont la CSC se saisit de la question environnementale comme question fondamentale aussi importante que l'emploi et travaille à inscrire les objectifs de développement durable dans son programme socio-économique. Ce n'est pas une mince affaire car cela questionne fondamentalement ses conceptions de la croissance et de la prospérité héritées d'une période où la dimension matérielle du bien-être n'était pas mise en doute.

La lettre m de syndicalisme est une pièce maîtresse de notre jeu de scrabble. Elle peut être la première lettre de militant·e·s ou de mouvement, les deux mots étant étroitement liés. L'enjeu pour les syndicats, comme bien d'autres acteurs sociaux et politiques, est d'éviter que la professionnalisation grandissante ne crée pas une distance trop forte entre la base militante et les permanent·e·s du mouvement. Dans la partie historique, on voit que cette préoccupation est

prise à bras le corps à toutes les époques et fait même l'objet d'un thème du congrès en 1998, «Syndicalisme de base, base du syndicalisme». Plus grande présence des militant·e·s dans les instances, développement des groupes d'action locale, stratégie en faveur des travailleurs des PME, la CSC pense et repense constamment sa démocratie interne et s'appuie, quand elle le juge nécessaire, sur des enquêtes et recherche-action sur la militance et le travail syndical de terrain, comme le développe le chapitre 5 de la partie thématique (Regard réflexif sur le militantisme). Faire mouvement avec les militant·e·s, c'est inscrire sa politique de formation dans une dynamique d'éducation permanente présentée dans le chapitre 4 de la partie thématique (Formation et éducation permanente) mais aussi donner la parole et une place structurelle à des groupes qui sans cela resteraient injustement en marge de l'action syndicale.

Sous forme de focus, l'ouvrage met en valeur les groupes spécifiques de jeunes, de femmes, de travailleurs étrangers, de pensionnés, pré-pensionnés et chômeurs âgés, ainsi que des travailleurs sans emploi, et montre bien que la lutte contre les inégalités doit aussi être une lutte contre les discriminations. Bien entendu pour faire aboutir son programme, la CSC doit tenir compte des autres acteurs avec lesquels elle entretient des relations de «partenariat conflictuel», expression empruntée à Edmond Maire, ancien secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail (CFDT). Clairement les organisations patronales sont davantage des interlocuteurs que des partenaires, ces deux acteurs étant liés étroitement au clivage socio-économique possédants-travailleurs et défendant des conceptions différentes des politiques à mener dans les entreprises, les secteurs et sur le plan interprofessionnel. Cela explique les désaccords et conflits qui ont émaillé les quatre décennies couvertes par l'ouvrage mais aussi la capacité de ses acteurs et de ses actrices à nouer des compromis durables ou éphémères entre eux dans les instances de concertation quelquefois même sur des questions épineuses

comme ce fut le cas en 2002 avec la rédaction d'un *gentlemen's agreement*, donnant la priorité à la concertation sociale en cas de conflits collectifs. Sur le fond des positions et avec le temps, les relations avec la FGTB sont devenues davantage partenariales que conflictuelles et se sont traduites souvent par la constitution de fronts communs, les programmes étant souvent très proches. On constate cependant à la lecture de l'ouvrage que des différences de choix dans les modalités d'action séparent fréquemment les deux syndicats, la CSC préférant donner toutes ses chances à la négociation avant d'envisager de rentrer dans une phase conflictuelle en cas d'échec. Les relations entre la CSC et les partis politiques ont aussi évolué. Dans les années 1980, la question du rapport de la CSC à la politique était particulièrement épineuse et faisait débat en interne, y compris au sommet de l'organisation. Fallait-il conserver et nourrir un lien privilégié avec la démocratie chrétienne ou au contraire prendre distance avec tous les partis, y compris avec les partis sociaux-chrétiens dans un souci d'indépendance? C'est clairement la deuxième option qui prend le dessus avec le temps et le chapitre 8 de la partie thématique (La CSC et ses relais politiques) analyse finement la façon dont la CSC pense ses prolongements politiques. Bien entendu, la question des relations entre la CSC et le politique ne se limite pas aux relations qu'elle noue avec les partis politiques. Elle concerne aussi les institutions et clairement l'ouvrage décrit le fait que la CSC agit dans le respect des institutions et s'adapte quand celles-ci se transforment. On voit comment la CSC se réorganise au rythme des différentes réformes de l'État qui transfèrent une série de compétences importantes aux Régions et Communautés et comment, sur le plan européen, elle inscrit son action au sein et avec la Confédération européenne des syndicats, comme le décrit le chapitre 9 de la partie thématique (Construire une solidarité européenne et internationale).

Terminons notre partie de scrabble en utilisant de s de syndicalisme pour former le mot « services » et contester *l'a priori* trop facilement véhiculé

selon laquelle il y aurait une césure entre un syndicalisme de services et un syndicalisme d'action. Chacun dans leur domaine, les chapitres de la partie thématique démontrent que si la CSC remplit effectivement une fonction officielle et importante d'organisme payeur des allocations de chômage, ses services constituent une aide pour l'action et il serait erroné de prétendre, après avoir lu le chapitre 1 de cette partie et ses données statistiques que le taux d'affiliation n'est corrélé qu'au taux de chômage. Le service juridique, de son côté, est là pour fournir au mouvement syndical son analyse de la législation, pour apporter ses conseils aux permanente-s et militante-s et contribuer à la défense des affilié-e-s dans des procédures judiciaires en cas de contentieux et conflits, mais en faisant aussi évoluer la jurisprudence, elle participe à l'action. C'est le cas aussi du service Information qui diffuse un hebdomadaire à grande échelle qui complète, compense et quelquefois nuance ou contredit la présentation de la presse traditionnelle d'évènements économiques et sociaux souvent en donnant la parole à celles et ceux qui sont au cœur de ces évènements. Son lien avec l'action est évident aussi à travers *Syndicaliste* qui outille deux fois par mois les militants et militantes sans compter l'implication du service dans les campagnes d'information et de mobilisation.

Fruit d'une collaboration entre des historien-ne-s qui se sont plongés dans les archives et se sont entretenus avec des témoins de l'époque et des acteurs, des actrices impliqués dans différentes formes d'action, cet ouvrage historique et d'éducation permanente est une invitation à revisiter un passé syndical assez récent, pour mieux le comprendre et apprécier ses avancées et ses écueils, mais surtout pour saisir toutes les dimensions actuelles de l'action syndicale et de se projeter dans l'avenir. Celles et ceux qui écriront les pages du syndicalisme de demain trouveront certainement dans ce livre la boussole et les cartes qu'ils leur seront utiles pour entamer ou poursuivre leur engagement. ||

*Le comité d'accompagnement*